

CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUFFRY
SEANCE DU 15 JUIN 2017 à 19 HEURES 45

A l'ordre du jour :

1. Validation de l'offre de prêt pour le C.T.V.,
2. Informations et questions diverses.

Convocation et affichage : 09/06/2017

L'an deux mil dix-sept, le quinze juin, à 19 heures 45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane HALLOO, Maire.

Présents : Stéphane HALLOO, Gilles de MARTINO, Marie-Thérèse LE QUELLEC, Odile GRENET, Alexandre COCUET, Brigitte BREDIN, Franck GARTISER, Virginie DENNEQUIN, Philippe DENEYRAT, Gabriel GOEMANS, Daniel SALAS, Richard WARZOCHA, Marie-Christine DESNOYERS-ALPHONSE, Patrick LEJONC

Absent représenté :

Olivier LACROIX représenté par Odile GRENET

Secrétaire de séance : Odile GRENET

1) **VALIDATION DE L'OFFRE DE PRET POUR LE CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE**

Débat :

Monsieur le maire expose les offres de la Caisse des Dépôts et Consignations et du Crédit Agricole :

- **Un prêt à longue durée** pour le **financement des travaux** sur la part restante à la charge de la commune soit 190.000 €.
- **Un prêt à court terme** pour la partie **T.V.A.** (récupérable en partie deux ans après la fin des travaux) et la partie **subvention** (récupérable 3 mois après la fin des travaux).

Caisse des Dépôts et Consignations :

Une seule simulation a été transmise, à savoir :

Prêt à long terme : 190.000 €

- Taux : 1,75 %
- Durée : 20 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement prioritaire

Pas de proposition pour le prêt à court terme, la Caisse des Dépôts ne prête que sur un minimum de 20 ans.

Crédit Agricole :

Plusieurs simulations possibles, à savoir :

Prêt à court terme : 266.000 €

- Taux révisable de 0,75 %
- Durée : 36 mois

Prêt à long terme : 190.000 €

Plusieurs simulations possibles sur 15 ans / 18 ans / 20 ans

La commission des finances qui s'est réunie a plutôt regardé les propositions sur 18 et 20 ans.

1) **1^{ère} simulation :**

- Taux : 1,60 %
- **Durée : 18 ans**
- Périodicité : trimestrielle (3.042,34 € de remboursement trimestriel) ou mensuelle (879,63 € de remboursement mensuel)
- Amortissement constant

Il est remarqué que le remboursement mensuel est plus avantageux.

2) 2^{ème} simulation :

- Taux : 1,65 %
- **Durée : 20 ans**
- Périodicité : trimestrielle (2.375,00 € de remboursement trimestriel) ou mensuelle (791,67 € de remboursement mensuel)
- Amortissement constant

La réflexion de la commission des finances était de savoir sur quelle durée partir, 18 ans ou 20 ans, sachant que les remboursements par mensualités sont plus intéressants et que l'amortissement constant est plus adapté à la situation de la commune.

Monsieur Lejonc informe que sur 18 ans, le montant de remboursement au démarrage serait de 1.132,96 € et le montant de remboursement à la fin serait de 880,72 €. Le fixe étant bloqué à 1,60 %.

Madame Dennequin demande et est surprise qu'il y ait que deux banques en concurrence et demande qui était l'interlocuteur avec celles-ci. Monsieur le maire lui répond qu'il était cet interlocuteur. Elle lui reproche d'être le seul négociateur de la commune. Monsieur le maire lui précise que le Crédit Agricole était présent lors de la commission des finances.

Question pragmatique de Madame Grenet sur le fait que les travaux soient commencés avant que le prêt soit signé.

Madame Dennequin demande s'il est envisageable de consulter d'autres banques. Monsieur le maire lui répond que l'offre du Crédit Agricole est valable jusqu'au 16 juin. Elle demande l'avis de la commission des finances. Monsieur le maire demande aux membres de la commission des finances s'ils souhaitent faire appel à une autre banque. Monsieur Lejonc répond que cela semble compliqué, Monsieur le maire ne se prononce pas sur cette décision et laisse la commission des finances se prononcer. Messieurs Cocuet et Lejonc, membres de cette commission informent qu'ils ont étudié les propositions du Crédit Agricole de 18 et 20 ans, amortissement constant et remboursement mensuel. Monsieur Goemans s'interroge sur le financement d'autres projets à l'avenir, par conséquent de rallonger la durée pour les financer. Il lui est répondu que la différence étant faible, le choix de 18 ans reste d'actualité pour la commission des finances.

Le choix final est le suivant :

- **Financement C.T.V.**
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Prêt à long terme :

- **Amortissement constant**
Pour : 14
- Périodicité trimestrielle
Pour : 0
- **Périodicité mensuelle**
Pour : 15

Prêt court terme pour la T.V.A. et subvention :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

Monsieur Cocuet demande s'il faut voter une délibération pour permettre à Monsieur le maire de mandater une facture d'acompte sur celle-ci est supérieure à 50.000 € en attente du prêt si nécessaire. Monsieur le maire accepte.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Cocuet demande que dès réception d'une facture WIAME, la commission des finances soit tenue informée afin de suivre l'évolution du dossier et souhaite aussi être mis en copie du mail qui sera envoyé au Crédit Agricole sur le choix du prêt. Monsieur le maire accepte. Il demande également qu'avant de mandater les factures, lui soit communiqué un mail du chef des travaux annonçant que tout c'est bien passé. Monsieur le maire annonce qu'ils auront les comptes rendus des travaux.

SOUSCRIPTION D'UN PRET MOYEN TERME

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil d'un projet de contrat triennal de voirie. Il expose que ce projet comporte l'exécution de travaux dont il soumet le mémoire justificatif au Conseil et dont le montant s'élève à la somme de 455.890,20 € T.T.C. Il rappelle que ce projet est inscrit au budget de la commune qui a été voté et approuvé par le Conseil le 29/03/2017.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé et après échange de vues, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté ainsi que son financement.

Il décide de demander au CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE BRIE PICARDIE, l'attribution d'un prêt destiné au financement de cet investissement. Les caractéristiques du prêt proposé par le CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE BRIE PICARDIE sont les suivantes :

- **Montant** : 190.000,00 €
- **Durée** : 18 ans
- **Taux fixe** : 1,60 %
- **déblocage** : sous 3 mois
- **Périodicité** : Mensuelle
- **Amortissement** : Amortissement constant
- **Frais de dossier** : 190,00 €

La Commune de Chauffry s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son Budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

La Commune de Chauffry s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil municipal confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'Emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 0

SOUSCRIPTION D'UN PRET AVANCE TVA / SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal l'état d'avancement des travaux du programme d'investissement contrat triennal de voirie.

Il rappelle que l'exécution de ce programme comporte pour la Commune la nécessité de recourir à l'emprunt dans l'attente du recouvrement de :

- **subventions** pour un montant de **191.000,00 €**
- la **TVA** pour un montant de **75.000,00 €**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues décide de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE-PICARDIE, l'attribution d'un prêt Avance TVA/Subventions d'un montant de **266.000,00 €**. Les conditions de ce prêt sont les suivantes :

- Montant : 266.000,00 €
- Durée : 36 mois
- Périodicité des intérêts : trimestrielle
- Taux : variable
- Index de référence : Euribor 3 mois – si l'Euribor est inférieur à 0, il sera alors réputé égal à 0
- Marge sur index : 0.75 %
- Remboursement du capital : *in fine*
- Remboursement anticipé : total ou partiel possible à tout moment sans indemnité
- Commission de mise en place : 266,00 €

La Commune de Chauffry s'engage à verser 266,00 Euros de commission de mise en place, payables en une seule fois et déduits du montant du crédit dès la mise à disposition des fonds, majorés de la T.V.A. s'il y a lieu.

La Commune de Chauffry s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son Budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

La Commune de Chauffry s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil Municipal confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'Emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

2) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- **Election sénatoriales – désignation de 3 délégués titulaires et 3 suppléants :**
Monsieur le maire demande à chacun de réserver la soirée du 30 juin 2017 pour un conseil municipal, l'heure sera communiquée après le 20 juin, date à laquelle la préfecture fera parvenir les informations nécessaires. Il invite les conseillers municipaux à se présenter au secrétariat de mairie s'ils souhaitent composer une ou plusieurs listes. Pour information, les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre 2017.
- Monsieur Cocuet demande le procès-verbal de la séance précédente pour approbation, Monsieur le maire lui répond que celui-ci n'est pas prêt.
- Monsieur Lejonc rappelle qu'il avait été sollicité par des conseillers municipaux pour se renseigner auprès de l'URSSAF sur le régime social des indemnités de fonctions de maire. Il fait passer une circulaire de réponse de l'URSSAF à ce sujet et leur propose d'étudier cela tranquillement et de revoir cette question lors d'un prochain conseil municipal, il indique souhaiter vérifier une information avant.
- Madame Grenet demande à Monsieur le maire de transmettre les procès-verbaux des différents syndicats et commissions à tous les conseillers. Monsieur le maire accepte

et souhaiterait que chaque conseillers qui assistent à ces syndicats envois leurs comptes rendus également.

- Madame Dennequin demande où en sont les travaux rue du Val, dixit Monsieur le maire à un riverain (bouchage trous et enrobé en continuité des travaux de la rue de la Mairie. Monsieur le maire indique que cela n'a pas été dit comme cela et ne souhaite pas s'étendre sur le sujet. Il explique qu'il souhaiterait profiter du contrat de voirie et des équipes présentes sur place pour essayer de faire en sorte s'en faire un peu plus que dans le contrat de voirie dans le prolongement. Il verra avec le conducteur des travaux mais ne peut pas promettre car en dehors du périmètre du CTV. Madame Dennequin signale que les habitants de la rue du Chicoire attendent toujours une réponse à leur pétition, Monsieur le maire répond que cela n'a toujours pas été fait.
- Madame Grenet demande où en est-on sur la participation citoyenne et notamment la convention avec la gendarmerie. Monsieur le maire indique qu'il n'y pas de convention actuellement. Elle demande s'il y a des inscrits, Monsieur le maire lui répond par la négative.
- Madame Dennequin demande à être informé des mises à jour du site internet avant que celles-ci ne disparaissent, comme par exemple l'annulation de la fête de la musique. Madame Desnoyers-Alphonse lui répond que quand une manifestation est annulée, l'évènement est supprimé. Monsieur Deneyrat lui indique que cela n'est pas possible et qu'il suffit de consulter le site régulièrement. Monsieur Beaumet, Président de l'association des p'tits loups intervient et souhaite de ce fait rétablir la vérité sur la fête de la musique. Il explique que lors de cette manifestation, l'association ne dégage pas de bénéfice, et que ce n'est pas le rôle de l'association, par contre, il précise que si la municipalité et les conseillers souhaitaient la mettre en place, il serait d'accord pour aider la commune si les conseillers s'investissaient. Monsieur le maire dit qu'il ne souhaitait pas donner les raisons, à savoir une désaffectation des conseillers lors des manifestations organisées par la commune et notamment celle du 13 et 14 juillet de l'an passé et qu'il était hors de question d'organiser une fête de la musique dans ces conditions et confirme que la proposition de Monsieur Beaumet n'a pas été faite auprès des conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

Stéphane HALLOO Maire,	Brigitte BREDIN Conseillère,	Gabriel GOEMANS Conseiller,
Gilles de MARTINO 1 ^{er} adjoint,	Franck GARTISER Conseiller,	Daniel SALAS Conseiller,
Marie-Thérèse LE QUELLEC 2 ^{ème} adjointe,	Virginie DENNEQUIN Conseillère,	Richard WARZOCHA Conseiller,
Odile GRENET Conseillère,	Philippe DENEYRAT Conseiller,	Marie-Christine DESNOYERS-ALPHONSE Conseillère,
Alexandre COCUET Conseiller,	Olivier LACROIX Conseiller,	Patrick LEJONC Conseiller,

